

**Exposition temporaire «Maîtres et Merveilles»  
au musée des Beaux-Arts du 4 mai au 23 septembre 2024**

Accès à l'exposition – Tarification

– Accès plein tarif : 9 euros

– Accès à tarif réduit

→ Tarif réduit individuel : 5 euros sur présentation d'un justificatif en cours de validité, pour :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Justificatif</b>
- Les personnes de <u>plus de 65 ans</u> (personnes nées en 1959 et avant)	- Pièce d'identité avec photo mentionnant la date de naissance (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour...)
- Les détenteurs de la <u>carte famille nombreuse</u>	- Carte famille nombreuse nominative avec photo
- Les détenteurs de la <u>carte du Comité d'Action Sociale de la Ville de Dijon/Métropole</u>	- Carte du CAS avec photo
- Les détenteurs du <u>Citypass</u> proposé par l'office de tourisme	- Citypass en cours de validité
- Les <u>membres de l'association des Amis du Louvre</u>	- Carte de membre

→ Tarif réduit pour groupes

- Accès à tarif réduit (5 euros) pour l'achat simultané de 10 entrées ou plus pour les groupes en visite libre

- Tarif forfaitaire (30 euros) pour les groupes de 10 à 25 personnes accompagnés d'un médiateur, sur réservation

– Accès gratuit

→ Pour tous : les dimanches 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août et 1<sup>er</sup> septembre  
(1<sup>er</sup> dimanche du mois)

→ Accès gratuit, sur présentation d'un justificatif en cours de validité, pour :

Bénéficiaires	Justificatif
- Les personnes de <u>moins de 26 ans</u> (personnes nées en 1998 et après)	- Pièce d'identité avec photo mentionnant la date de naissance (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour...)
- <u>Les étudiants</u>	- Carte d'étudiant avec photo
- <u>Les demandeurs d'emploi</u>	- Attestation Pôle emploi indiquant une période de validité ou datée de 2024, accompagnée d'une pièce d'identité
- <u>Les bénéficiaires des minimas sociaux</u> (RSA, allocataires minimum vieillesse ou ASPA)	- Attestation d'allocation au Revenu de Solidarité Active (RSA) (CAF ou MSA), attestation d'allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) datée de 2024 (de la caisse de retraite dont ils relèvent)
- Les personnes <u>en situation de handicap</u> (détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion, mention « invalidité » ou « priorité ») et leur accompagnateur	- Carte Mobilité inclusion mention « invalidité » ou « priorité »
- Les anciens <u>résistants, anciens combattants et grands invalides de guerre</u>	- Carte correspondante
- Les personnels du <u>ministère de la Culture</u>	- Carte professionnelle
- Les personnels de la <u>DRAC Bgne/Franche-Comté</u>	- Carte professionnelle
- Les membres de l'association des <u>directeurs des affaires culturelles</u>	- Carte de membre de l'association
- Les membres <u>ICOM / ICOMOS / FRAME</u>	- Cartes ICOM/ICOMOS/FRAME
- Les guides de l' <u>Office de Tourisme de Dijon</u>	- Carte professionnelle
- Les <u>enseignants</u> (y compris enseignement >)	- Carte d'enseignant, pass éducation
- Les détenteurs d'une <u>carte presse</u> (France et étranger)	- Carte de presse nationale ou internationale
- Les <u>guides conférenciers</u>	- Carte professionnelle
- Les adhérents à la <u>Maison des Artistes</u>	- Carte d'adhérent
- Les membres des <u>sociétés savantes patrimoniales dijonnaises</u> (SAMD, académie des arts et des lettres, l'Association DijonHistoire et patrimoine..)	- Carte d'adhérent

→ Tarifs d'entrée avec visite thématique sur présentation d'un justificatif

<b>Catégories</b>	<b>Total</b>
- Plein tarif	<b>12 euros (forfait)</b>
- Personnes de moins de 18 ans (nées en 2006 et après)	<b>4 euros</b>
- Etudiants	<b>4 euros</b>
- Personnes de plus de 65 ans (nées en 1959 et avant)	<b>7 euros (forfait)</b>
- Personnes handicapées et accompagnants	<b>4 euros</b>
- Demandeurs d'emploi	<b>4 euros</b>
- Bénéficiaires des minima sociaux	<b>4 euros</b>
- Personnes en situation de réinsertion professionnelle	<b>4 euros</b>
- Personnes membres d'un organisme partenaire de tout ou partie de la saison culturelle	<b>7 euros (forfait)</b>
- Membres SAMD	<b>gratuit</b>

→ **Horaires d'accès à l'exposition temporaire**

→ L'achat du billet d'entrée est possible jusqu'à la fermeture du musée (accès possible aux mêmes horaires que les collections permanentes)

→ Le billet d'entrée est valable pour un accès dans la journée. Toute sortie de l'exposition temporaire est définitive